

Zaventem, 12 mai 2016.

Communiqué syndical

Nouveaux grades & qualité OPJ sont bien l'œuvre du SLFP Police seul !

Par la publication d'une loi-programme contenant (enfin) des éléments de l'accord sectoriel 2012-2013 (démarrage de la négociation en juin 2013), certains découvrent que de nouveaux grades devraient être mis en place, que la qualité OPJ devrait être accessible à certains ; ...

Rétroactes rapides : cet accord sectoriel comportait 12 points dont 5 – **vous lisez bien** – relevaient de **la seule action et revendication du SLFP Police** (le protocole 340 datant du 26/02/2014 est facilement trouvable) :

1. La visualisation de l'ancienneté par la mise en place de grades nouveaux en cadres de base et moyen ;
2. La compétence OPJ/APR accessible aux INP enquêteurs et aux autres INP sous condition ;
3. Les mesures sociales dans le cadre de l'optimisation de la police fédérale, servant de base aux mesures sociales applicables dans les fusions à venir de zones de police ;
4. La circulaire « statut syndical » qui – certes - ne concerne que vos représentants, mais clarifie le cadre de leur travail aux yeux de tout le monde pour un meilleur service à votre avantage ;
5. La violence contre les policiers avec quelques pas de plus comme l'émergence à venir d'un site unique à tous les employeurs pour la déclaration des violences par tiers à l'égard des policiers.

Vous l'aurez compris, si cet accord sectoriel – lent à mettre en œuvre parce qu'il est complexe et sensible auprès de certains acteurs – est maintenant une réalité toujours plus forte, il faudra encore certains arrêts d'exécution pour que cette réalité soit totale.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Nationaal ondervoorzitter
+32485184952

